

## OPTION D'ASSIETTE DU CONJOINT COLLABORATEUR

(Hors conjoint collaborateur d'un micro-entrepreneur)

### RÉFÉRENCES DU CHEF D'ENTREPRISE

Nom - Prénom : .....

N° de Sécurité sociale |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

### LE CONJOINT COLLABORATEUR

Madame     Monsieur

Votre nom (de naissance) : .....

Votre nom d'époux ou d'épouse (s'il y a lieu) : .....

Votre n° de Sécurité sociale |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Votre adresse : .....

.....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : .....

Pays : .....

### CHOIX DE L'ASSIETTE DE COTISATIONS

**1<sup>re</sup> option** : assiette forfaitaire fixe égale au 1/3 du plafond de la sécurité sociale

*Cette option s'applique par défaut à tous les conjoints collaborateurs n'ayant pas formulé d'autre option*

**2<sup>e</sup> option** : **sans partage** du revenu du chef d'entreprise, assiette égale

au tiers du revenu du chef d'entreprise

ou  à la moitié du revenu du chef d'entreprise

**3<sup>e</sup> option\*** : **avec partage** du revenu du chef d'entreprise, assiette égale

au tiers du revenu du chef d'entreprise

ou  à la moitié du revenu du chef d'entreprise

\*Attention pour cette option :

- il faut l'accord du chef d'entreprise en cas d'option avec partage,

Attention, le choix de cette option peut avoir pour effet de réduire les droits à la retraite du chef d'entreprise.

- Si vous débutez à une date différente de celle du chef d'entreprise, et optez pour le partage de revenus, vous devez préciser la date d'effet de votre option :

adhésion au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours

ou  adhésion au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante

En cas de changement d'option, elle doit être effectuée avant le 1<sup>er</sup> décembre de l'année pour être prise en compte au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

À ..... Le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature du conjoint collaborateur :

Signature du chef d'entreprise  
(pour la 3<sup>ème</sup> option):